

vailent ensemble dans l'Ontario. Il y a le service de l'expérimentation, et les fermes modèles qui relèvent du gouvernement de l'Ontario. Il y aurait, cependant, des améliorations à faire, et moins il y aura de plaintes et de lamentations au sujet du sort du cultivateur, plus celui-ci sera heureux et plus il travaillera.

Pourquoi tant s'apitoyer sur le sort de la classe agricole d'aujourd'hui? On affirme que le cultivateur prétend n'ensemencer que la moitié de sa terre. Quel crime! Je crois qu'il est dangereux de permettre aux punaises de se multiplier, tant les punaises politiques que celles des champs; et je crois qu'il est bon d'en venir à une entente pour donner au cultivateur la faculté de parler pour lui-même, au lieu de laisser les spéculateurs de grains parler pour lui.

M. MOLLOY: Je conseillerais à l'honorable député de Simcoe-Nord (M. Currie) de permettre à l'honorable ministre de l'Agriculture de parler pour lui-même. Je suis certain que le ministre ne s'oppose pas à la critique raisonnable de ses prévisions budgétaires, et je pense que si l'honorable député le consulte il lui répondra qu'il a été traité avec tous les égards qui lui sont dus, et nous aussi, de ce côté (la gauche) nous dirons que nous avons été bien traités. Nous demandons certains renseignements dans l'intérêt du public, et mon honorable ami perd son temps lorsqu'il dénonce notre façon de critiquer le budget du ministre; après tout, il n'a rien dit qui vaille, alors qu'il aurait pu se taire et laisser le ministre nous donner les renseignements désirés.

Il nous a fait une espèce de discours d'industriel dans lequel il s'en prend aux cultivateurs. Les cultivateurs sont intéressés à ce qu'a avancé le ministre de l'Agriculture; les industriels n'y ont pas le même intérêt.

En ce qui concerne la province d'Ontario, on croirait, à entendre l'honorable député, que cette province représente le monde entier. Supposons que l'Ontario puisse produire les plus beaux hommes, les plus belles femmes, les meilleurs chevaux et ainsi de suite, mais il y a d'autres endroits en Canada; il y a la grande région de l'Ouest, et il y a l'Est canadien.

Il y en a qui s'imaginent que parce qu'ils sont de la province d'Ontario, ils ont plus d'importance. Je dois dire à mon honorable ami que bien que je sois né dans cette province, je pense que les cultivateurs des autres provinces valent bien ceux de l'Ontario.

[M. Currie.]

M. MAHARG: Les honorables députés s'attendent sans doute à ce que je parle des punaises politiques, mais tel n'est pas la question dont la Chambre est saisie. L'honorable député de Simcoe-Nord a soulevé une discussion au sujet des punaises politiques. Laissons celles-ci venir à maturité, et quand le temps en sera venu, nous traiterons cette espèce spéciale de punaises. Il y a quelques instants, le ministre disait au comité qu'il avait perdu un homme qui lui eut rendu de grands services concernant le travail auquel se rapporte le crédit en question. Je me demande s'il sera disposé à nous dire pourquoi il a perdu ce fonctionnaire si habile.

L'hon. M. TOLMIE: Monsieur le président, ce fonctionnaire est mort.

M. MAHARG: Je regrette que ce soit là la réponse. Pourtant, le ministre a perdu des employés pour d'autres raisons. J'ai parcouru des yeux sur ces crédits, et bien que ce soit m'éloigner un peu du sujet, le départ des fonctionnaires du département se rattache probablement à tous les crédits qu'embrasse le budget du ministre. Je constate que les appointements que les fonctionnaires et les autres employés du département reçoivent sont vraiment décourageant. Dans un cas où il ne saurait exister de différence dans la nature ou la somme du travail, je m'aperçois que les commis classeurs d'autres départements reçoivent annuellement 360 dollars de plus que ceux de ce département-là. Le ministre est-il consulté sur le chiffre des appointements de son personnel?

L'hon. M. TOLMIE: Ainsi que je l'ai fait observer hier, ces appointements sont fixés par la commission du service civil.

M. MAHARG: Ne prenez-vous aucune part aux propositions d'augmentations à accorder à vos employés afin de les mettre sur le même pied que ceux qui accomplissent la même besogne dans d'autres départements?

L'hon. M. TOLMIE: A titre de ministre, je n'ai pas de propositions à faire relativement aux appointements qui sont établis par la commission du service civil. De fait, vous vous apercevrez, je crois, qu'un ministre qui ferait des démarches dans ce sens enfreindrait la loi.

(L'article est adopté.)

Industrie laitière, \$175,000.

M. LEGER: Je voudrais être renseigné sur l'emploi qu'on fera de cette somme.